

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 6 mai, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 29 avril 2025**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 12 - votants 18**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

**Absents :** Mme CERBINO-BARBEROUX

**Pouvoirs de :** Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle  
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GARCIN Aurélien à M. BERARD Maxime  
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE  
Mme PICHET Catherine à M. CHARPIOT François

**Secrétaire de séance :** BERARD Maxime

**OBJET : Habitat : Chef de projet OPAH et PDV**

N°20250506-01

*Rapporteur : M. Maxime BERARD*

*Annexe : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Guillestre est lauréate du programme lancé par l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Une convention d'Opération de revitalisation des territoires a été signée en 2023.

Le poste de chef de projet OPAH - Petites Villes de Demain a pour mission de piloter les programmes, d'assister les élus et mener à bien les actions opérationnelles du projet de revitalisation, animer les partenariats, rechercher les co-financements et assurer le suivi technique et financier du dispositif.

L'OPAH-RU de Guillestre avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Une nouvelle OPAH-RU est en cours de définition, afin d'être opérationnelle à l'automne 2025.

Des subventions sont mobilisables pour financer le poste de chef de projet OPAH - PVD. L'ANAH peut être sollicité à hauteur de 50% du coût du poste, dans le cadre du renouvellement puis du suivi animation de l'OPAH, et la Banque des territoires / ANCT à hauteur de 25% du coût du poste.

Les financements étant annuels, il convient de solliciter les financeurs cités pour 2025-2026. Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste chef de projet Petite ville de demain (base 30h hebdomadaire) sur 12 mois	50 016,38 €	ANAH – 50% Sur 12 mois	25 008,19 €
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	12 504,09 €
		Autofinancement	12 504,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 016,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 016,38 €</b>

**Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** le projet d'OPAH-RU pour la période 2025-2030, en cours de finalisation, qui devrait être opérationnel à l'automne 2025 ;

**VU** la convention relative à l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 23 mars 2017, qui s'est terminée le 31 décembre 2024 ;

**VU** la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain signée le 11 mai 2021 ;

**VU** la convention Petites Villes de Demain valant ORT signée le 19 juin 2023 ;

**VU** les crédits inscrits au budget 2025 ;

**VU** l'avis du bureau municipal du lundi 28 avril 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** le plan d'actions de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste chef de projet Petite ville de demain (base 30h hebdomadaire) sur 12 mois	50 016,38 €	ANAH – 50% Sur 12 mois	25 008,19 €
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	12 504,09 €
		Autofinancement	12 504,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 016,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 016,38 €</b>

- **SOLLICITE** les subventions de l'ANAH à hauteur de 50% des dépenses éligibles pour le poste de chef de projet pour la période allant de juillet 2025 à juin 2026, soit un montant prévisionnel de 25 008,19 € ;

- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires à hauteur de 25% des dépenses éligibles du poste de chef de projet soit un montant total de 12 504,09 € ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025  
Publié le : 12 mai 2025



Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 005-210500658-20250512-DEL20250506\_01-DE

